

Règlement du Concours de dessins-haïkus

Dans le cadre du 5^{ème} salon isséen du haïku, l'Espace Andrée Chedid organise un concours de **dessins-haïku**.

Article 1. Ce concours est gratuit et ouvert à tous et est proposé du 15 septembre au 15 novembre 2021. Le haïku doit être écrit par un parent et l'illustration réalisée par son enfant. Ou vice-versa. Les nom, âge et adresse de chaque participant devront être communiqués dans un fichier word adressé en même temps que le dessin.

Article 2. Les productions devront s'attacher au respect des codes du haïku traditionnel à savoir : poème disposé en trois lignes (si possible : 17 syllabes réparties en 5/7/5 syllabes), qui fait référence à la nature, note de manière imagée une émotion passagère. Le haïku sera obligatoirement accompagné d'un dessin. Les deux, haïku et dessin, devront être présentés sur la même feuille de papier au format A5 maximum.

Article 3. Au-delà du respect des critères formels, le jury s'attachera à récompenser l'originalité des productions ainsi que la qualité de leurs illustrations.

Article 4. Les compositions, jusqu'à trois par famille, seront à envoyer par courriel à l'adresse suivante : espace-andrée.chedid@ville-issy.fr

Article 5. Le jury sera composé de Dominique Chipot, spécialiste du haïku et artisan de L'Ours dansant, journal gratuit de haïku francophone, d'Etienne Orsini, poète et chargé de programmation de l'Espace Andrée Chedid, de Simone Rouri de l'association Lire et Faire Lire et de Nathalie Dieterlé, auteur-illustratrice de *Zékéyé*.

Article 6. Les résultats seront proclamés, le dimanche 12 décembre. Les lauréats se verront remettre des prix sous la forme de livres. Les meilleures productions pourront être publiées dans l'Ours Dansant, journal numérique de haïkus francophone



60 rue du Général Leclerc
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél : 01 41 23 82 82
facebook.com/espace.andreechedid